

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1023 bis/SG/AE portant désignation d'un agent intérimaire du trésorier à Djibouti auprès du Ministre des Affaires économiques (Service de l'Agriculture).

n° 1023

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
4 juillet 1968

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro
25 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Poubel Robert, agent contractuel en service à Djibouti auprès du Ministère des Affaires économiques (Service de l'Agriculture), est désigné comme agent intermédiaire du Trésor, à Djibouti, pour la perception des recettes résultant de la cession à titre onéreux de divers produits des jardins, pépinières et plantations administratives sises dans le ressort du District de Djibouti.